

Le Petit Journal



Bureaux: rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS.... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 18 FR.

LYONNAIS

UN NUMÉRO: CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS.... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Jeu 8 Décembre 1870

DERNIÈRES NOUVELLES

Nous recevons à la dernière heure une dépêche de Tours que nous publions à cette place, puisqu'elle atténue un peu les tristes nouvelles apportées par la dépêche officielle que nous insérons plus loin.

L'armée de la Loire n'est pas perdue.

Dans notre désastre c'est une consolation et un reste d'espoir.

Tours, 6 décembre 1870.

On a des dépêches du général d'Aurelles de Paladines.

La retraite de l'armée de la Loire s'est effectuée en bon ordre; elle est intacte.

Il est inexact que les wagons d'approvisionnement aient été capturés.

Une décision du ministre de l'intérieur et de la guerre charge trois commissaires de procéder à une enquête sur les faits qui ont amené l'évacuation d'Orléans.

Ces commissaires sont: le général de Barral, l'intendant Robert et le préfet Ricard.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPÊCHE OFFICIELLE

Après les divers combats livrés dans les journées des 2 et 3 décembre, qui avaient causé beaucoup de mal à l'ennemi, mais qui en même temps avaient arrêté la marche de l'armée de la Loire, la situation générale de cette armée parut tout à coup inquiétante au général commandant en chef, d'Aurelles de Paladines.

Dans la nuit du 3 au 4 décembre, le général d'Aurelles parla de la nécessité qui s'imposait, suivant lui, d'évacuer Orléans et d'opérer la retraite des divers corps de l'armée sur la rive gauche de la Loire.

Il lui restait cependant une armée de plus de 200,000 hommes, pourvue de 500 bouches à feu, retranchée dans un camp fortifié de pièces de marine à

longue portée. Il semblait que ces conditions exceptionnellement favorables dussent permettre une résistance, qu'en tous cas les devoirs militaires les plus simples ordonnaient de tenter.

Le général d'Aurelles n'en persista pas moins dans son mouvement de retraite. Il était sur place, disait-il, il pouvait mieux que personne juger de la situation des choses.

Après une délibération prise en conseil du gouvernement, à l'unanimité, la délégation fit passer le télégramme suivant au commandant en chef de l'armée de la Loire :

« L'opinion du gouvernement consultée était de tenir ferme à Orléans, de se servir des travaux de défense et de ne pas s'éloigner de Paris; mais, puisque vous affirmez que la retraite est nécessaire, que vous êtes mieux à même sur les lieux de juger la situation, que vos troupes ne tiendraient pas, le gouvernement vous laisse le soin d'exécuter les mouvements de retraite, sur la nécessité desquels vous insistez et que vous présentez comme de nature à éviter à la défense nationale un plus grand désastre que celui-même de l'évacuation d'Orléans. En conséquence, je retire mes ordres de concentration active et forcée à Orléans et dans le périmètre de vos feux de défense. Donnez des ordres d'exécution à tous les généraux en chef placés sous votre commandement. »

Cette dépêche était envoyée à onze heures; à midi, le général d'Aurelles de Paladines écrivait à Orléans : « Je change mes dispositions, je dirige sur Orléans le 16^e corps et le 17^e corps, j'appelle le 18^e et le 20^e, j'organise la résistance, je suis à Orléans, à la place. » Signé : d'Aurelles.

Ce plan de concentration était justement celui qui, depuis 24 heures, était conseillé, ordonné par le ministre de la guerre, qui voulut se rendre lui-même à Orléans pour s'assurer de la concentration rapide des corps de troupes.

A une heure et demie, il partait par un train spécial, et à quatre heures et

demie, en avant du village de La Chapelle, le train dut s'arrêter, la voie étant coupée par un parti de cavaliers prussiens qui l'avaient couverte de mardiers et de pièces de bois pour entraver la marche des convois.

A cette heure, on entendait la canonnade dans le lointain, on pouvait croire qu'on se battait en avant d'Orléans.

A Beaugency, où le ministre de la guerre était revenu pour prendre une voiture afin d'aller à Ecouy, croyant que la résistance se continuait devant Orléans, il ne fut plus possible d'avoir de nouvelles; ce n'est qu'à Blois, à neuf heures du soir, que la dépêche suivante fut envoyée de Tours :

« Depuis midi, je n'ai reçu aucune dépêche d'Orléans; mais, à l'instant, en même temps que la vôtre, six heures trois minutes, je recevais deux dépêches d'Orléans : l'une de l'inspecteur d'Orléans, annonçant qu'on a tiré sur votre train à La Chapelle; l'autre du général d'Aurelles, ainsi conçue : « J'avais espéré, jusqu'au dernier moment, pouvoir me dispenser d'évacuer Orléans; tous mes efforts ont été impuissants; cette nuit, la ville sera évacuée. » Je suis sans autres nouvelles. » Signé, Freycinet.

En présence de cette grave détermination, des ordres immédiats furent donnés de Blois pour assurer la bonne retraite des troupes. Le ministre ne rentra à Tours que vers 3 heures du matin; il trouva à son arrivée les dépêches suivantes, que le public appréciera :

« Orléans, 5 décembre, minuit 10 minutes. Général de Pallières à Guerre : Ennemi a proposé notre évacuation d'Orléans, à 11 heures et demie du soir, sous peine de bombardement de la ville; comme nous devons la quitter cette nuit, j'ai accepté au nom du général en chef. Les batteries de la marine ont été enclouées, poudre et matériel détruits. »

« Orléans, secrétaire général à l'intérieur : « L'ennemi a occupé Orléans à minuit, on dit que les Prussiens sont entrés presque sans muni-

« tions, ils n'ont presque pas fait de prisonniers à l'heure actuelle. »

Des dépêches des différents corps annoncent que la retraite s'effectue en bon ordre, mais on est sans nouvelles du général d'Aurelles, qui n'a rien fait parvenir au Gouvernement.

Les nouvelles reçues jusqu'à présent disent que la retraite des corps d'armée s'est accomplie dans les meilleures conditions possibles. Nous espérons reprendre bientôt l'offensive.

Le moral des troupes est excellent.

Le courrier reçu de Paris par le ballon le *Franklin* signale des victoires sous Paris des 2 et 3 décembre :

Nous avons combattu trois heures, dit le général Trochu, pour conserver nos positions et cinq heures pour enlever celles de l'ennemi, sur lesquelles nous couchons. Les pertes prussiennes sont évaluées à des chiffres très-considérables. 400 prisonniers sont arrivés dans la journée à Paris.

Les troupes ennemies engagées le 3 étaient pourtant fraîches, il y avait environ 100,000 hommes, pour la plupart Saxons ou Wurtembourgeois.

Un rapport officiel dit que les pertes de l'ennemi ont été tellement considérables que, pour la première fois de la campagne, il a laissé passer une rivière en sa présence, en plein jour, à une armée qu'il avait attaqué la veille avec tant de violence. La matinée du 4 a été calme. Grand effet moral produit dans Paris.

Le ministre du Gouvernement, ministre de l'intérieur et de la guerre,

Léon GAMBETTA.

Pour copie conforme :

Le préfet du Rhône, commissaire extraordinaire du gouvernement,
P. CHALLENEL-LACOUR.

TOUT N'EST PAS PERDU

Un nouveau malheur tombe sur nous.

Une nouvelle défaite nous est infligée.

Le suprême effort tenté par la France pour secourir Paris, Paris héroïque, n'a pas abouti.

L'armée de la Loire a été culbutée.

Feuilleton du PETIT JOURNAL

LA SEUR DE CHARITÉ

III

Je n'insistai pas, sachant bien que toute prière serait inutile, et m'en revins assez tristement vers le vieux pilote.

— C'est dur, me dit-il, mais raison de plus pour obéir. Un tuteur est le représentant d'un père, un père est le représentant de Dieu.

— Comment! vous voulez que je cesse d'aimer votre fille!

— Non. Je veux seulement que tu fasses de la patience et de la résignation; je veux que tu nous prouves à tous que ton attachement est de ceux qui savent résister au temps, à la distance. Yvonne l'attendra, sois tranquille; et peut-être qu'un jour ton oncle se laissera séduire par votre constance.

— Mais si je persiste à lui refuser le serment qu'il exige... et j'y persisterai... il me laissera partir.

— Eh bien! tu partiras... tu serviras ton pays, tu feras ton chemin dans l'armée, à l'exemple de ton père.

— Mais je ne voulais pas être soldat, moi!

— Dieu t'accordera peut-être un bon numéro; c'est lui qui les donne.

— Mais si le sort m'est contraire?

— Ce sera la volonté de Dieu; tu l'accepteras bravement, comme une épreuve qu'il t'envoie, comme un devoir.

Ces mâles paroles, et surtout le regard d'Yvonne, me rendirent espoir et courage.

Le jour du tirage arriva, j'amenai un mauvais numéro.

— As pas peur! — me dit Corentin, qui se trouvait là, — mon frère Briec et moi nous avons manœuvré d'avance, afin de pouvoir te hâler de là.

— Que veux-tu dire, Corentin?

— Tirons une bordée jusqu'au sloop, et tu sauras la chose.

La barque pilote se trouvait en ce moment dans le port; nous ne tardâmes pas à y arriver.

Là, Briec, me montrant une tirelire dont il faisait gaiment sonner le contenu :

— Voilà ce que c'est! expliqua-t-il, le père nous laisse maintenant une partie de la gaine, et parfois la sœur y joint, en cachette, quelques petites gratifications maternelles. Or donc, dès qu'il a été question de l'affaire, Corentin et moi nous nous sommes dit: Plus de tabac, plus de schnik, plus de dépenses d'aucune sorte... Faut devenir économes, faut tout garder pour notre frère Kerkadec!

— Et voilà! conclut l'ainé des Penhoël; comprends-tu maintenant?

— Mais vous n'avez pu amasser ainsi deux mille francs! me récriai-je.

— Pour ce qui est de ça, non, reprit Briec; mais tu ne pars que dans quelques mois, et d'ici là notre épargne aura le temps de grossir encore... surtout si tu peux y mettre un peu de tien. Supposons qu'à nous trois nous

parvenions à réunir cinq cents francs, peut-être bien six?

— Eh bien! ce ne sera que le quart de la somme?

— Oui, mais Corentin connaît un marchand d'hommes qui se contenterait de cet à-compte, et qui nous ferait crédit pour le reste.

— Quinze cents francs! y songez-vous?

— D'abord, et d'une, tu vas commencer à gagner chez ton patron. D'autre part, nous continuerons de plus belle à nous servir de tout, et ça, pendant deux ou trois ans... s'il le fallait même, pendant dix!

— Quoi! toutes vos distractions, tous vos plaisirs...

— Bah! bah! qu'est-ce que ça fait... Comptes-tu donc pour rien le bonheur de pouvoir conserver à ma sœur son mari, à nous un bon frère!

Dignes garçons! braves garçons! Je leur sautai au cou, je les embrassai en pleurant de joie... j'étais sauvé!

— Motus! reprit Briec, faut rien en dire au père, ni même à Yvonne.

Mais tout n'est pas perdu.

Réagissons contre l'abattement, comme nous avons réagi il y a quelques jours, contre l'enthousiasme exagéré.

Regardons froidement la situation, et raisonnons.

Une épaisse couche de neige couvre nos campagnes; durcie par l'action du froid, elle devient résistante et impraticable, à l'égal de la glace.

Ces circonstances atmosphériques sont évidemment défavorables à la continuation des opérations militaires commencées à Paris et sur la Loire.

Le début en avait été heureux; les Prussiens attaqués vigoureusement ont été obligés de céder à l'impétuosité française.

Mais la horde des barbares qui nous envahit est encore trop nombreuse pour que nos jeunes troupes puissent les chasser.

Considérons cependant le résultat obtenu.

Malgré tous les symptômes précurseurs de la reprise de l'offensive, les Prussiens persévéraient dans leur manœuvre qui consiste à se cantonner dans de fortes positions autour de Paris et à isoler la capitale du reste de la France.

Ils croyaient se rendre maîtres de Paris par la famine et empêcher la province de le secourir et de le ravitailler.

L'armée de la Loire, dont ils avaient l'existence, s'est manifestée en premier lieu à la bataille de Coulmiers; en second lieu aux événements des 29 et 30 novembre.

Elle n'a pas pu soutenir le choc de l'armée prussienne, et elle s'est retirée même au-delà d'Orléans.

Mais elle existe; elle n'est pas en déroute; elle a obligé l'ennemi à se tenir jour et nuit sur le qui vive; elle pourra recommencer la lutte.

C'est donc partie remise.

Mais n'eussent-elles amené que le résultat de marquer la volonté ferme, inébranlable qui anime la France pour la délivrance de Paris, de Paris inexpugnable et résolu aux suprêmes sacrifices, les opérations militaires auraient une importance capitale.

L'ennemi est encore trop fort et trop nombreux; nous saurons attendre.

Nous sommes certains que le froid lui inflige de cruelles souffrances, bien plus redoutables pour lui que pour nos soldats; parce que les Prussiens campent presque tous en plein air, tandis que les nôtres ont des cantonnements abrités.

Nous savons aussi que les Prussiens

sont las de cette guerre que la plupart d'entre eux poursuivent à regret; tandis que nous, nous luttons pour notre indépendance, pour la protection de nos foyers, pour la patrie enfin; le sentiment patriotique enfante des miracles.

La jeune République n'a trouvé que des recrues pour opposer aux troupes aguerries des envahisseurs; mais de ces recrues elle a su faire des soldats; de ces soldats, elle fera des héros.

Sachons donc nous résigner à une lutte qui recommence. Supportons avec calme les cruelles angoisses de l'attente, assombrie par des échecs nouveaux; par son attitude résolue, par son dévouement patriotique, par ses immenses désastres noblement supportés, la France républicaine a prouvé qu'elle n'a pas démerité de son glorieux passé et qu'elle est digne de retrouver la victoire.

NOUVELLES DE PARIS ET DU NORD

Versailles, 4 décembre 1870.
(Dépêches prussiennes)

Les Français qui ont abandonné Champigny se sont concentrés à Créteil.

Créteil est sur la Marne, comme Champigny, mais plus rapproché de Paris, du côté du renflement que fait la rivière, entre Charenton et Joinville.

Le général Manteuffel est entré à Rouen.

LES SORTIES DE PARIS

La journée du 30 novembre

Paris, 30 novembre 1870.

Je vous envoie des notes rapides sur les opérations de ce matin.

Le corps d'armée auquel j'appartiens opérait sur Vitry et les villages en avant du plateau de Chevilly.

Le mouvement s'est effectué à la pointe du jour, et le général Maud'huy avec sa division devait faire une démonstration sur l'Hay.

Au-dessus de Vitry, l'amiral Pothuau donnait l'ordre d'enlever la Gare-aux-Bœufs.

Le général Vinoy, qui commande la 3e armée, était de sa personne aux Hautes-Bruyères, pendant le mouvement sur l'Hay et s'est rendu vers neuf heures sur les positions de l'amiral Pothuau. Cette partie des opérations concerne la ligne gauche; elle se rattache au grand mouvement tenu secret jusqu'à ce matin, et que les proclama-

tions annonçaient dès le jour à la population de Paris.

Le général de Maud'huy, dont les troupes ont été très fermes, a attaqué l'Hay au point du jour; son centre et sa droite sont entrés très brillamment dans le village, tandis que sa gauche, versée par qui nous a si longtemps retenus le 30 septembre, a été mise en échec par les tirailleurs ennemis abrités d'abord derrière la tranchée parallèle à la nôtre et plus tard par les créneaux du parc.

Deux fois le centre et la droite sont entrés dans le village, deux fois ils ont dû l'abandonner; ils ont tenu ferme et sont revenus à la rescousse pendant que les troupes des Hautes-Bruyères criblaient le parc de la Guerche de leurs obus avec une rare précision.

C'est en ce moment qu'une dépêche parvenue au général Vinoy l'a déterminé à arrêter son mouvement.

Sur Vitry, l'amiral Pothuau a brillamment exécuté les ordres qu'il avait reçus. Il a attaqué la Gare-aux-Bœufs, à la nuit close, avec une colonne de marins et deux bataillons de la garde nationale mobilisée, le 106e et le 116e, je crois, commandés par leurs chefs respectifs. Le commandant Salmon, capitaine de vaisseau, avait la conduite de l'opération. M. Desprez la brillamment conduit les marins au feu. Le comte Roger du Nord, colonel d'état-major de la garde nationale, mérite de grands éloges.

La Gare-aux-Bœufs, à la droite de la ligne d'Orléans, était faiblement occupée, mais un poste abrité derrière des créneaux put faire beaucoup de mal à des colonnes en rase campagne.

L'amiral Pothuau n'a que peu de monde hors de combat. Déjà il se fortifiait dans la Gare-aux-Bœufs, et les gardes nationaux, avec un entrain digne d'éloges, y portaient les gabions, les fascines, et s'occupaient d'organiser la défense, lorsqu'il a fallu se décider à abandonner un poste que les Prussiens eux-mêmes trouvaient dangereux.

On s'est emparé d'abord d'un prisonnier du régiment de Silésie; plus tard on en a trouvé cinq dans des caves blindées à souhait.

Le général de Maud'huy a perdu du monde. Les Prussiens ont tenu très dur. La ligne et la mobile se sont montrées animées d'un excellent esprit.

Sur les mêmes faits, le Gaulois du 1er décembre nous apporte les détails suivants recueillis par un de ses rédacteurs:

Aux environs de l'Hay.

Vers huit heures du matin, nous franchissons le pont-levis de la porte d'Orléans et nous suivons la route qui mène d'Arcueil à Bourg-la-Reine.

L'action était déjà engagée depuis six heures du matin, d'abord par nos tirailleurs partis des hauteurs de la redoute des Hautes-Bruyères et du moulin de Cachan, sans parler de l'artillerie des forts et de la route qui, de minuit à une heure, et ensuite beaucoup plus avant dans la nuit, n'avaient pas

cessé de tirer des bordées contre l'Hay et Bourg-la-Reine.

A notre droite, à notre gauche, en face de nous, partout des nuages de fumée et des détonations pressées et formidables.

Nous distinguons cependant parfaitement les coups partis à notre gauche de la redoute des Hautes-Bruyères et de la petite redoute de l'Aqueduc, des redoutes du poste du Cavalier et, devant nous, de la position retranchée de la maison Millaud.

Sur ce point les ouvrages avancés des Prussiens qui occupent la barricade de Bourg-la-Reine, crachent une véritable pluie d'obus.

La route est littéralement balayée; sauf les artilleurs et les mobiles qui sont de service, personne sur le chemin.

Déjà nous avons vu passer des voitures avec des blessés; les bras sont soutenus par des écharpes, les têtes entourées de bandages, et ça et là, sur le linge blanc, de larges tâches de sang qui coulent.

L'eussions-nous voulu, impossible de choisir dans cette excursion dangereuse une direction plus ou moins périlleuse: de toutes parts, au-dessus de nos têtes, nous entendons le sifflement des obus labourant l'air de leur strident sillage. Parfois même on croirait entendre une sorte de rire sifflant et sardonique sur le trajet de ces projectiles sinistres.

D'Arcueil nous descendons à Cachan, d'où nous vient le bruit de la fusillade.

Nous franchissons la barricade et nous arrivons bientôt derrière le moulin de Cachan, où nous rencontrons nos mobiles de Seine-et-Oise fusils aux créneaux.

Ils sont là placés en réserve, impatients eux aussi de marcher et de faire le coup de feu.

Avant le moulin de Cachan, nous avons traversé les colonnes de nos braves gardes nationaux, qui, bien qu'ils ne fussent pas au premier rang, ont eu plusieurs des leurs atteints par des obus prussiens, tandis qu'ils observaient les mouvements que faisait l'ennemi dans Bourg-la-Reine.

Sur un brancard, nous remarquons notamment un jeune officier de la garde nationale mortellement blessé, et qui supporte on ne peut plus héroïquement la souffrance d'une très-grave blessure dans la région de l'abdomen.

Les mobiles de Seine-et-Oise, auxquels nous revenons, étaient arrivés les premiers au poste du moulin de Cachan.

Les uns occupent courageusement le pont en avant du moulin, tout à fait en plein de la route qui mène aux Prussiens; les autres sont derrière le long mur d'un enclos qui fait également face aux Prussiens, mais dont ceux-ci parviennent à enfilier presque toute la longueur en tirant des hauteurs qu'ils occupent sur la gauche.

Les balles nous arrivent de tous les côtés en sifflant, et de temps en temps nous les entendons s'aplatir tout près de nous sur les murs.

Devant nous, derrière le pont, sur

La tirelire est cachée là, dans le coffre à Corentin.... Motus avec tout le monde!

Deux mois plus tard, par une effroyable tempête, le sloop se perdit en corps et bien sur la côte de Guernesey.

Ce jour-là, le vieux pilote était resté à terre.

Quant à Corentin, quant à Briec, l'Océan les avait engloutis.

Ce fut un deuil général à St-Malo, tant les Penhoël étaient aimés de tous.

Suivant la coutume bretonne, leur maison resta absolument close jusqu'au jour où la mer eut rejeté sa proie sur la grève.

Jamais je n'oublierai le passage du convoi funèbre à travers les rues, sa dernière halte au cimetière.

Tous les pêcheurs, tous les marins étaient là, portant tour à tour les deux cercueils, que suivait le père.

Les cheveux du vieux Penhoël avaient entièrement blanchi, son visage était baigné de larmes. Mais il ne

laissait échapper aucun cri, aucune plainte; mais il ne chancelait pas en chemin, et jusqu'au bout, il continua d'avancer majestueusement recueilli dans sa stoïque douleur.

A sa droite marchait Benjamin, qui venait d'arriver du séminaire. Il avait alors dix-huit ans, il était pâle et doux comme un ange en pleurs.

Quant à Yvonne, qui marchait à la gauche du vieillard, elle avait ce regard et cette physionomie que les peintres donnent à la *Mater dolorosa*; elle était divinement belle.

Lorsque les deux jeunes pilotes eurent été descendus dans une même fosse, le vieillard s'agenouilla, toujours entre Yvonne et Benjamin.

— Seigneur, dit-il, je vous avais offert tous mes enfants... vous m'avez déjà repris ces deux-là, que votre volonté soit faite!

— Amen! répondit derrière eux une voix qui les fit retourner tous les trois.

La voix qui avait dit Amen était celle de Gabriel.

Il arrivait de Chine; il venait de débarquer juste à temps pour rendre les derniers devoirs à ses deux frères!

Kerkadec, oppressé par l'émotion, fit une nouvelle halte dans son récit.

La nuit était devenue complète; l'azur sombre du ciel s'illuminait d'une myriade d'étoiles, mais voilées, pâles et tristes.

Un profond silence pesait sur le camp endormi; les feux ne jetaient plus que de moarantes lueurs; les tentes et les sentinelles semblaient autant de fantômes blancs et noirs.

Dans l'immobilité même de cette atmosphère sans un souffle de vent, il y avait quelque chose d'étrangement mélancolique, en harmonie parfaite avec la douloureuse confiance de l'officier breton.

— Ce pauvre Gabriel avait déjà bien souffert!

Il portait au front, aux mains, aux pieds de sanglantes cicatrices.

A l'exemple, en dérision du divin maître, dont il était allé répandre la doctrine et prêcher la passion, on

l'avait couronné d'épines, on l'avait crucifié.

Oh! je me souviendrai toujours de l'attendrissement, de l'admiration de Yvonne et de Benjamin, lorsque, de tour à tour à la maison, ils firent asseoir entre eux le bien-aimé missionnaire, ils examinèrent, ils touchèrent, ils baisèrent pieusement ses glorieuses blessures.

Le père aussi était là, heureux et fier de voir son fils martyr.

Que fut-ce lorsqu'il raconta son long voyage et ses douloureuses épreuves lorsqu'il décrivit ce bizarre et mystérieux pays, lorsqu'il parla des périls qu'il avait affrontés, des souffrances qu'il avait subies, des conversions dont il avait eu la gloire.

Benjamin surtout, Benjamin l'écolier avait une ardente curiosité, un enthousiasme qui, de jour en jour, semblait grandir encore.

(La suite à demain.)

flanc de la culée de gauche, un mort est étendu les bras en croix, la tête baignée dans le sang. C'est un Breton, de ceux des mobiles qui ont été envoyés avec nos soldats de ligne à l'attaque de l'Hay.

A côté du cadavre est précisément un de ces soldats de ligne : il regarde d'un oeil son frère d'armes étendu là à ses pieds, et de l'autre il surveille les Prussiens. Campé courageusement, tout debout, impatient de trouver le moment favorable pour venger la mort du mobile.

Tandis qu'à notre droite nous apercevons des Prussiens encore en observation sur les toits de Bourg-la-Reine, tandis que devant nous, des tranchées de l'Hay, l'ennemi envoie quelques derniers coups de fusils; nous franchissons nos avant-postes du moulin de Cachan et nous allons avec une ambulance pour ramasser ceux des nôtres qui sont allés jusqu'à l'Hay et qui y ont été blessés.

Au moment où l'ambulance traverse une prairie, à gauche du moulin et de l'autre côté du pont, pour aller relever un malheureux soldat de ligne du 10^e de marche, nous sommes accueillis à coups de fusil.

L'ambulance avait cependant au moins deux drapeaux et parfaitement en vue : eh bien! elle a essuyé pour le moins une douzaine de coups de feu.

Les Prussiens ne peuvent pas dire cette fois qu'il y a eu méprise, ils n'étaient qu'à deux cents pas de nous, et voyaient parfaitement que nous n'étions pas des militaires.

Nous laisserons peser sur eux l'odieuse responsabilité de cet acte, qui n'a pas besoin de nos réflexions pour être qualifié comme il le mérite.

Mais ce n'est pas tout : un chirurgien militaire, M. Mercadier, du 12^e, qui avait tous les insignes de la profession et muni d'un brassard de la convention de Genève, a été saisi à côté de nous, sans motif, et emmené prisonnier. Les Prussiens se sont montrés à l'affaire de l'Hay véritablement féroces vis-à-vis de nous.

NOUVELLES DE LYON.

Le temps froid et neigeux persiste à Lyon. Hier matin, les mêmes particularités que nous avons déjà notées se sont reproduites : neige durcie, givre attaché aux branches d'arbres, évaporations du Rhône, de la Saône et des fontaines.

De plus, il est tombé une pluie fine et presque impalpable de grésil.

La neige est générale en France; elle est tombée même à Nice; un de nos correspondants nous le mande à la date du 4 décembre.

Les baraques élevées sur le cours Napoléon, actuellement cours du Midi, destinées à contenir des bestiaux d'approvisionnement, sont en partie effondrées et inhabitables par suite de la neige qui s'était amoncelée sur leurs toits.

On assure que l'autorité ecclésiastique est dans l'intention d'inviter les fidèles à convertir en dons pour nos soldats et nos prisonniers les sommes qui, chaque année, sont consacrées à l'illumination du 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception.

Nous souhaitons de tout notre cœur qu'il en soit ainsi décidé. Il est des circonstances où l'acte de charité doit prendre le pas sur l'acte de foi!

Qu'on se cotise donc dans les familles pour organiser une illumination deux ou trois fois plus splendide que les plus brillantes des années précédentes, et que cette joyeuse lumière se convertisse en bienfaisante chaleur par l'achat de vêtements pour les vaillants défenseurs de la France et pour ses enfants que la victoire a trahis et qui souffrent loin d'elle!

Mme la présidente Cuniac, femme du premier président du tribunal civil de Lyon, vient de mourir. Mme Cuniac a succombé aux atteintes de la petite vérole, connue sous le nom de petite variole noire.

Les détenus de la prison de Saint-Joseph ont ouvert entre eux une souscription pour les prisonniers français en Allemagne, et ont réuni une somme de 170 francs.

RÈGLEMENT

POUR LES OUVRIERS

Travaillant sur les chantiers de la défense nationale.

Art. 1^{er}. — Pour être admis sur les chantiers, les ouvriers doivent produire : 1^o un certificat délivré par le maire de leur arrondissement constatant qu'ils ne sont pas compris dans les diverses levées nationales de 20 à 40 ans, et qu'ils habitent la ville de Lyon depuis plus de six mois; 2^o un certificat du capitaine de leur compagnie justifiant qu'ils font partie de la garde nationale et qu'ils ont besoin de travailler sur les chantiers.

Les ouvriers appartenant à des industries où il n'y a pas de chômage, tels que forgerons, charpentiers, cordonniers, tailleurs, boulangers, etc., ne seront pas admis.

Art. 2. — Les enrôlements se font rue Fénelon, 30, en face du monument des Capucins.

Nul ne peut être admis sur un chantier ni permuter de l'un à l'autre sans l'autorisation du bureau d'enrôlement.

Art. 3. — Les ouvriers seront groupés par brigades de vingt hommes, dont le chef sera désigné par le citoyen CHOMETTE, inspecteur général des chantiers.

Chaque brigade recevra une feuille de route indiquant les noms, prénoms, âge, profession et domicile des hommes, le nombre et la nature des outils qui lui sont confiés.

Pour les ouvriers à la journée, la feuille de route fixera l'heure à laquelle ils devront être arrivés sur le chantier qui leur est désigné pour avoir droit à la paie entière.

Pour les ouvriers à la tâche, la première journée sera payée, quelle que soit l'heure d'arrivée, d'après le travail effectué, sans aucune indemnité de déplacement.

Art. 4. — L'administration se réserve le droit de placer, dans chaque brigade à la tâche, par raison d'humanité et de confraternité, deux hommes, vieillards ou infirmes, qui seront payés au compte de la brigade, à prix fixe, sans participation au gain hebdomadaire de la brigade.

Art. 5. — A leur arrivée sur le chantier, les nouvelles brigades se présenteront au bureau du directeur, qui constatera sur un registre spécial l'heure exacte de leur arrivée, fera l'appel des hommes, pointera les retardataires, pour chacun à la fin de la journée être payé d'après son heure d'arrivée, conformément aux indications de la feuille de route.

Sur ce même registre on inscrit le nombre des outils que la brigade apporte; chaque fois qu'elle rend des outils ou en reçoit de nouveaux, il en est fait mention.

Le brigadier est responsable des outils; il doit les faire réunir, chaque soir, au pied du poteau qui indique la station de sa brigade.

Art. 6. — Il est expressément interdit à tous ouvriers des chantiers et à leurs femmes de vendre la goutte aux travailleurs et de tenir cantine, sous peine d'exclusion immédiate.

Les quelques hommes qui, par leurs habitudes d'ivrognerie ou par leurs excitations, causeraient du désordre, seront irrévocablement exclus.

Art. 7. — Les brigadiers sont tenus de faire les appels réglementaires; les piqueurs feront des contre-appels.

Tout brigadier ou piqueur convaincu d'avoir pointé des hommes absents comme étant présents, sera immédiatement expulsé du chantier.

Art. 8. — Il est expressément interdit aux brigadiers, aux piqueurs et autres employés d'introduire de leur chef dans leurs brigades, des ouvriers qui n'en font pas partie, même en remplacement des manquants, et aux hommes de répondre aux appels sous de faux noms.

Mêmes défenses sont faites aux brigades travaillant à la tâche.

Quiconque, brigadier, piqueur, ouvrier, aura contrevenu à cette défense sera expulsé des chantiers; les ouvriers indûment introduits ne seront pas payés par le bureau.

Art. 9. — Les inspecteurs délégués sur chaque chantier par le Conseil municipal feront connaître chaque jour à l'inspecteur général les noms des ouvriers renvoyés ou les faits de nature à motiver des exclusions; il sera tenu note des noms des ouvriers renvoyés, afin qu'ils ne puissent être réadmis sur aucun autre chantier.

Une copie du présent règlement sera re-

mise par le bureau d'enrôlement à chaque ouvrier, avant son admission sur les chantiers.

L'inspecteur général des chantiers est chargé de l'exécution du présent règlement.

Lyon, le 2 décembre 1870.

LES INFAMIES DES PRUSSIENS

Les journaux ont fait connaître, jour par jour, les actes de cruauté, de pillage, d'incendie, les monstruosité, enfin, commises en France par les Prussiens.

Il manquait à ces faits la consécration du gouvernement; il vient de l'indiger à la Prusse avec une vigueur d'indignation que nous sommes heureux de signaler.

On ne saurait protester trop solennellement contre les barbares qui ont envahis la France, et qui, avec préméditation, exécutant les ordres de leurs chefs, détruisent systématiquement le pays.

Ce que, au nom du Gouvernement, M. Chandordy ne dit pas et ne peut pas dire, nous pouvons l'affirmer, nous, qui ne sommes pas tenus aux mêmes ménagements.

Les monstruosité des Prussiens autorisent toutes les représailles. Quelle qu'en soit la rigueur, c'est encore à la Prusse qu'en incombera la responsabilité.

Voici la circulaire diplomatique adressée aux agents de la France à l'étranger:

Ce que veut la Prusse.

Tours, 29 novembre 1870.

Monsieur,

Depuis deux mois environ, l'Europe épouvantée ne peut comprendre la prolongation d'une guerre sans exemple, et qui est devenue aussi inutile que désastreuse. Les ruines qui en sont la conséquence s'étendent sur le monde entier, et l'on se demande à la fois quelle peut être la cause d'une telle lutte et quel en est le but.

Le 18 septembre dernier, M. Jules Favre, vice-président du Gouvernement de la défense nationale et ministre des affaires étrangères, se rendit à Ferrières pour demander la paix au roi de Prusse. On sait la hauteur avec laquelle on s'est expliqué avec lui. Les puissances neutres ayant fait comprendre depuis qu'un armistice militaire était le seul terrain sur lequel il fallait se placer pour arriver ensuite à une pacification, le comte de Bismarck s'y montra d'abord favorable, et des pourparlers s'ouvrirent à Versailles. M. Thiers consentit à y aller pour négocier sur cette base. Vous avez appris quel refus déguisé la Prusse lui a opposé.

On doit reconnaître, cependant, que les deux plénipotentiaires français ne pouvaient être mieux choisis pour inspirer confiance au quartier général prussien, et mener à bonne fin la triste et délicate mission dont ils avaient si noblement pris la responsabilité. La sincérité de leur amour pour la paix n'était point douteuse, et M. de Bismarck savait bien que leur parole avait pour garant le pays tout entier. L'un et l'autre pourtant ont été écartés, et le cours funeste de la guerre n'a pu être suspendu.

Que veut donc la Prusse? Le souverain auquel il avait été annoncé qu'on faisait exclusivement la guerre est tombé et son gouvernement avec lui. L'armée qu'il conduisait n'existe plus. Il ne reste aujourd'hui que des citoyens en armes, ceux-là même que le roi Guillaume déclarait ne vouloir point attaquer, et un gouvernement où siègent des hommes qui tiennent à honneur de s'être opposés de toutes leurs forces à l'entreprise qui devait couvrir de ruines le sol de notre patrie.

Que faut-il croire? Serait-il vrai que nos ennemis veulent réellement nous détruire? La Prusse n'a plus maintenant devant elle que la France. C'est donc à la France même, à la nation armée pour défendre son existence que la Prusse a déclaré cette nouvelle guerre d'extermination qu'elle poursuit comme un défi jeté au monde contre la justice, le droit et la civilisation.

C'est au nom de ces trois grands principes

modernes outrageusement violés contre nous que nous en appelons à la conscience de l'humanité avec la confiance que malgré tant de malheurs, notre devoir imprescriptible est de sauvegarder la morale internationale.

Est-il juste, en effet, quand le but d'une guerre est atteint, que Dieu vous a donné des succès incalculables, que vous avez détruit les armées de votre ennemi, que cet ennemi lui-même est renversé, de continuer la guerre pour le seul résultat d'empêcher ou forcer à se rendre par le feu ou la faim une grande capitale toute pleine des richesses des arts, des sciences et de l'industrie?

Y a-t-il un droit quelconque qui permette à un peuple d'en détruire un autre et de vouloir l'effacer? Préendre à ce but, ce n'est plus qu'un acte sauvage qui nous reporte à l'époque des invasions barbares.

La civilisation n'est-elle pas méconnue complètement lorsqu'en se couvrant des nécessités de la guerre on incendie, on ravage, on pille la propriété privée avec les circonstances les plus cruelles?

Il faut que ces actes soient connus :

Les vols organisés.

Nous savons les conséquences de la victoire et les nécessités qu'entraînent d'aussi vastes opérations stratégiques. Nous n'insisterons point sur ces réquisitions démesurées en nature et en argent, non plus que sur cette espèce de marchandage militaire, qui consiste à imposer les contribuables au-delà de toutes leurs ressources. Nous laissons à l'Europe de juger à quel point ces excès furent coupables. Mais on ne s'est pas contenté d'écraser ainsi les villes et les villages; on a fait main-basse sur la propriété civile des citoyens.

Après avoir vu leur domicile envahi, après avoir subi les plus dures exigences, les familles ont dû livrer leur argenterie et leurs bijoux. Tout ce qui était précieux a été saisi par l'ennemi et entassé dans ses sacs et ses chariots. Des effets d'habillement enlevés dans les maisons ou dérobés chez les marchands; des objets de toute sorte, des pendules, des montres ont été trouvées sur les prisonniers tombés entre nos mains. On s'est fait livrer, et l'on a pris, au besoin, aux particuliers jusqu'à de l'argent.

Tel propriétaire, arrêté dans son château, a été condamné à payer une rançon personnelle de 80,000 francs. Tel autre s'est vu dérober les châles, les fourrures, les dentelles, les robes de soie de sa femme. Partout les caves ont été vidées, les vins emballés, chargés sur des voitures et emportés.

Ailleurs, et pour punir une ville de l'acte d'un citoyen coupable uniquement de s'être levé contre les envahisseurs, des officiers supérieurs ont ordonné le pillage et l'incendie, abusant pour cette exécution sauvage de l'implacable discipline imposée à leurs troupes. Toute maison où un franc-tireur a été abrité ou nourri est incendiée.

Voilà pour la propriété.

Cruautés préméditées

La vie humaine n'a pas été respectée davantage. Alors que la nation entière est appelée aux armes, on a fusillé impitoyablement, non seulement des paysans soulevés contre l'étranger, mais des soldats pourvus de commissions et revêtus d'uniformes légalisés.

On a condamné à mort ceux qui tentaient de franchir les lignes prussiennes, mêmes pour leurs affaires privées.

L'intimidation est devenue un moyen de guerre; on a voulu frapper de terreur les populations et paralyser en elles tout élan patriotique.

Et c'est ce calcul qui a conduit les états-majors prussiens à un procédé unique dans l'histoire : le bombardement des villes ouvertes.

Le fait de faire lancer sur une ville des projectiles explosibles et incendiaires n'est considéré comme légitime que dans des circonstances extrêmes et strictement déterminées. Mais dans ces cas même, il était d'un usage constant d'avertir les habitants, et jamais l'idée n'était entrée, jusqu'à présent, dans aucun esprit, que cet épouvantable moyen de guerre pût être employé d'une façon préventive.

Incendier des maisons, massacrer de loin les vieillards et les femmes, attaquer, pour ainsi dire, les défenseurs dans l'existence mé-

Mais tout n'est pas perdu.
Réagissons contre l'abatement, comme nous avons réagi il y a quelques jours, contre l'enthousiasme exagéré.

Regardons froidement la situation, et raisonnons.

Une épaisse couche de neige couvre nos campagnes; durcie par l'action du froid, elle devient résistante et impraticable, à l'égal de la glace.

Ces circonstances atmosphériques sont évidemment défavorables à la continuation des opérations militaires commencées à Paris et sur la Loire.

Le début en avait été heureux; les Prussiens attaqués vigoureusement ont été obligés de céder à l'impétuosité française.

Mais la horde des barbares qui nous envahit est encore trop nombreuse pour que nos jeunes troupes puissent les chasser.

Considérons cependant le résultat obtenu.

Malgré tous les symptômes précurseurs de la reprise de l'offensive, les Prussiens persévéraient dans leur manœuvre qui consiste à se cantonner dans de fortes positions autour de Paris et à isoler la capitale du reste de la France.

Ils croyaient se rendre maîtres de Paris par la famine et empêcher la province de le secourir et de le ravitailler.

L'armée de la Loire, dont ils craignaient l'existence, s'est manifestée en premier lieu à la bataille de Coulmiers; en second lieu aux événements des 29 et 30 novembre.

Elle n'a pas pu soutenir le choc de l'armée prussienne, et elle s'est retirée même au-delà d'Orléans.

Mais elle existe; elle n'est pas en déroute; elle a obligé l'ennemi à se tenir jour et nuit sur le qui vive; elle pourra recommencer la lutte.

C'est donc partie remise.

Mais n'eussent-elles amené que le résultat de marquer la volonté ferme, inébranlable qui anime la France pour la délivrance de Paris, de Paris inexpugnable et résolu aux suprêmes sacrifices, les opérations militaires auraient une importance capitale.

L'ennemi est encore trop fort et trop nombreux; nous saurons attendre.

Nous sommes certains que le froid lui inflige de cruelles souffrances, bien plus redoutables pour lui que pour nos soldats; parce que les Prussiens campent presque tous en plein air, tandis que les nôtres ont des cantonnements abrités.

Nous savons aussi que les Prussiens

sont las de cette guerre que la plupart d'entre eux poursuivent à regret; tandis que nous, nous luttons pour notre indépendance, pour la protection de nos foyers, pour la patrie enfin; le sentiment patriotique enfante des miracles.

La jeune République n'a trouvé que des recrues pour opposer aux troupes aguerries des envahisseurs; mais de ces recrues elle a su faire des soldats; de ces soldats, elle fera des héros.

Sachons donc nous résigner à une lutte qui recommence. Supportons avec calme les cruelles angoisses de l'attente, assombrie par des échecs nouveaux; par son attitude résolue, par son dévouement patriotique, par ses immenses désastres noblement supportés, la France républicaine a prouvé qu'elle n'a pas démerité de son glorieux passé et qu'elle est digne de retrouver la victoire.

NOUVELLES DE PARIS ET DU NORD

Versailles, 4 décembre 1870.

(Dépêches prussiennes)

Les Français qui ont abandonné Champigny se sont concentrés à Créteil.

Créteil est sur la Marne, comme Champigny, mais plus rapproché de Paris, du côté du renflement que fait la rivière, entre Charenton et Joinville.

Le général Manteuffel est entré à Rouen.

LES SORTIES DE PARIS

La journée du 30 novembre

Paris, 30 novembre 1870.

Je vous envoie des notes rapides sur les opérations de ce matin.

Le corps d'armée auquel j'appartiens opérait sur Vitry et les villages en avant du plateau de Chevilly.

Le mouvement s'est effectué à la pointe du jour, et le général Maud'huy avec sa division devait faire une démonstration sur l'Hay.

Au-dessus de Vitry, l'amiral Pothuau donnait l'ordre d'enlever la Gare-aux-Bœufs.

Le général Vinoy, qui commande la 3e armée, était de sa personne aux Hautes-Bruyères, pendant le mouvement sur l'Hay et s'est rendu vers neuf heures sur les positions de l'amiral Pothuau. Cette partie des opérations concerne la ligne gauche; elle se rattache au grand mouvement tenu secret jusqu'à ce matin, et que les proclama-

tions annonçaient dès le jour à la population de Paris.

Le général de Maud'huy, dont les troupes ont été très fermes, a attaqué l'Hay au point du jour; son centre et sa droite sont entrés très brillamment dans le village, tandis que sa gauche, vers ce parc qui nous a si longtemps retenus le 30 septembre, a été mise en échec par les tirailleurs ennemis abrités d'abord derrière la tranchée parallèle à la nôtre et plus tard par les créneaux du parc.

Deux fois le centre et la droite sont entrés dans le village, deux fois ils ont dû l'abandonner; ils ont tenu ferme et sont revenus à la rescousse pendant que les troupes des Hautes-Bruyères criblaient le parc de la Guerche de leurs obus avec une rare précision.

C'est en ce moment qu'une dépêche parvenue au général Vinoy l'a déterminé à arrêter son mouvement.

Sur Vitry, l'amiral Pothuau a brillamment exécuté les ordres qu'il avait reçus. Il a attaqué la Gare-aux-Bœufs, à la nuit close, avec une colonne de marins et deux bataillons de la garde nationale mobilisée, le 106e et le 116e, je crois, commandés par leurs chefs respectifs. Le commandant Salmon, capitaine de vaisseau, avait la conduite de l'opération. M. Desprez la brillamment conduit les marins au feu. Le comte Roger du Nord, colonel d'état-major de la garde nationale, mérite de grands éloges.

La Gare-aux-Bœufs, à la droite de la ligne d'Orléans, était faiblement occupée, mais un poste abrité derrière des créneaux put faire beaucoup de mal à des colonnes en rase campagne.

L'amiral Pothuau n'a que peu de monde hors de combat. Déjà il se fortifiait dans la Gare-aux-Bœufs, et les gardes nationaux, avec un entrain digne d'éloges, y portaient les gabions, les fascines, et s'occupaient d'organiser la défense, lorsqu'il a fallu se décider à abandonner un poste que les Prussiens eux-mêmes trouvaient dangereux.

On s'est emparé d'abord d'un prisonnier du régiment de Silésie; plus tard on en a trouvé cinq dans des caves blindées à souhait.

Le général de Maud'huy a perdu du monde. Les Prussiens ont tenu très dur. La ligne et la mobilité de nos troupes animées d'un excellent esprit.

Sur les mêmes faits, le Gaulois du 1er décembre nous apporte les détails suivants recueillis par un de ses rédacteurs:

Aux environs de l'Hay.

Vers huit heures du matin, nous franchissons le pont-levis de la porte d'Orléans et nous suivons la route qui mène d'Arcueil à Bourg-la-Reine.

L'action était déjà engagée depuis six heures du matin, d'abord par nos tirailleurs partis des hauteurs de la redoute des Hautes-Bruyères et du moulin de Bachan, sans parler de l'artillerie des forts et de la route qui, de minuit à une heure, et ensuite beaucoup plus avant dans la nuit, n'avaient pas

cessé de tirer des bordées contre l'Hay et Bourg-la-Reine.

A notre droite, à notre gauche, en face de nous, partout des nuages de fumée et de détonations pressées et formidables.

Nous distinguons cependant parfaitement les coups partis à notre gauche de la redoute des Hautes-Bruyères et de la petite redoute de l'Aqueduc, des redoutes du poste du Cavalier et, devant nous, de la position retranchée de la maison Millaud.

Sur ce point les ouvrages avancés des Prussiens qui occupent la barricade de Bourg-la-Reine, crachent une véritable pluie d'obus.

La route est littéralement balayée; les artilleurs et les mobiles qui sont de service, personne sur le chemin.

Déjà nous avons vu passer des voitures avec des blessés; les bras sont soutenus par des écharpes, les têtes entourées de bandes, et ça et là, sur le linge blanc, de larges tâches de sang qui coulent.

L'eussions-nous voulu, impossible de choisir dans cette excursion dangereuse une direction plus ou moins périlleuse: de toutes parts, au-dessus de nos têtes, nous entendons le sifflement des obus la bourrasque de leur strident sillage. Parfois même on croirait entendre une sorte de roulement sifflant et sardonique sur le trajet de projectiles sinistres.

D'Arcueil nous descendons à Cachan, et nous vient le bruit de la fusillade.

Nous franchissons la barricade et arrivons bientôt derrière le moulin de Cachan, où nous rencontrons nos mobiles de Seine-et-Oise fusils aux créneaux.

Ils sont là placés en réserve, impatientes aussi de marcher et de faire le coup de feu.

Avant le moulin de Cachan, nous avons traversé les colonnes de nos braves gardes nationales, qui, bien qu'ils ne fussent pas au premier rang, ont eu plusieurs des leurs atteints par des obus prussiens, tandis qu'ils observaient les mouvements que faisait l'ennemi dans Bourg-la-Reine.

Sur un brancard, nous remarquons notamment un jeune officier de la garde nationale mortellement blessé, et qui supporte on ne peut plus héroïquement la souffrance d'une très-grave blessure dans la région de l'abdomen.

Les mobiles de Seine-et-Oise, auxquels nous revenons, étaient arrivés les premiers au poste du moulin de Cachan.

Les uns occupent courageusement le poste en avant du moulin, tout à fait en pleine route qui mène aux Prussiens; les autres sont derrière le long mur d'un enclos fait également face aux Prussiens, et dont ceux-ci parviennent à enfilier presque toute la longueur en tirant des hauteurs qu'ils occupent sur la gauche.

Les balles nous arrivent de tous les côtés en sifflant, et de temps en temps nous entendons s'aplatir tout près de nous les murs.

Devant nous, derrière le pont, sur

La tirelire est cachée là, dans le coffre à Corentin.... Motus avec tout le monde!

Deux mois plus tard, par une effroyable tempête, le sloop se perdait corps et bien sur la côte de Guernsey. Ce jour-là, le vieux pilote était resté à terre.

Quant à Corentin, quant à Briec, l'Océan les avait engloutis.

Ce fut un deuil général à St-Malo, tant les Penhoël étaient aimés de tous.

Suivant la coutume bretonne, leur maison resta absolument close jusqu'au jour où la mer eût rejeté sa proie sur la grève.

Jamais je n'oublierai le passage du convoi funèbre à travers les rues, sa dernière halte au cimetière.

Tous les pêcheurs, tous les marins étaient là, portant tour à tour les deux cercueils, que suivait le père.

Les cheveux du vieux Penhoël étaient entièrement blanchis, son visage était baigné de larmes. Mais il ne

laissait échapper aucun cri, aucune plainte; mais il ne chancelait pas en chemin, et jusqu'au bout, il continua d'avancer majestueusement recueilli dans sa stoïque douleur.

A sa droite marchait Benjamin, qui venait d'arriver du séminaire. Il avait alors dix-huit ans, il était pâle et doux comme un ange en pleurs.

Quant à Yvonne, qui marchait à la gauche du vieillard, elle avait ce regard et cette physionomie que les peintres donnent à la *Mater dolorosa*; elle était divinement belle.

Lorsque les deux jeunes pilotes eurent été descendus dans une même fosse, le vieillard s'agenouilla, toujours entre Yvonne et Benjamin.

— Seigneur, dit-il, je vous avais offert tous mes enfants... vous m'avez déjà repris ces deux-là, que votre volonté soit faite!

— Amen! répondit derrière eux une voix qui les fit retourner tous les trois.

La voix qui avait dit Amen était celle de Gabriel.

Il arrivait de Chine; il venait de débarquer juste à temps pour rendre les derniers devoirs à ses deux frères!

Kerkadec, oppressé par l'émotion, fit une nouvelle halte dans son récit.

La nuit était devenue complète; l'azur sombre du ciel s'illuminait d'une myriade d'étoiles, mais voilées, pâles et tristes.

Un profond silence pesait sur le camp endormi; les feux ne jetaient plus que de morantes lueurs; les tentes et les sentinelles semblaient autant de fantômes blancs et noirs.

Dans l'immobilité même de cette atmosphère sans un souffle de vent, il y avait quelque chose d'étrangement mélancolique, en harmonie parfaite avec la douloureuse confidence de l'officier breton.

— Ce pauvre Gabriel avait déjà bien souffert!

Il portait au front, aux mains, aux pieds de sanglantes cicatrices.

A l'exemple, en dérision du divin maître, dont il était allé répandre la doctrine et prêcher la passion, on

l'avait couronné d'épines, on l'avait crucifié.

Oh! je me souviendrai toujours l'attendrissement, de l'admiration de Yvonne et de Benjamin, lorsque, de tour à tour à la maison, ils firent assavoir à eux le bien-aimé missionnaire, ils le minèrent, ils touchèrent, ils baisèrent pieusement ses glorieuses blessures.

Le père aussi était là, heureux et de voir son fils martyr.

Que fut-ce lorsqu'il raconta son voyage et ses douloureuses épreuves lorsqu'il décrivit ce bizarre et merveilleux pays, lorsqu'il parla des peuples qu'il avait affrontés, des souffrances qu'il avait subies, des conversions dont il avait eu la gloire.

Benjamin surtout, Benjamin qui avait une ardente curiosité, un enthousiasme qui, de jour en jour, semblait grandir encore.

Charles Des

(La suite de demain)

flanc de la culée de gauche, un mort est étendu les bras en croix, la tête baignée dans le sang. C'est un Breton, de ceux des mobiles qui ont été envoyés avec nos soldats de ligne à l'attaque de l'Hay.

A côté du cadavre est précisément un de ces soldats de ligne : il regarde d'un oeil son frère d'armes étendu là à ses pieds, et de l'autre il surveille les Prussiens. Campé courageusement, tout debout, impatient de trouver le moment favorable pour venger la mort du mobile.

Tandis qu'à notre droite nous apercevons des Prussiens encore en observation sur les toits de Bourg-la-Reine, tandis que devant nous, des tranchées de l'Hay, l'ennemi envoie quelques derniers coups de fusils ; nous franchissons nos avant-postes du moulin de Cachan et nous allons avec une ambulance pour ramasser ceux des nôtres qui sont allés jusqu'à l'Hay et qui y ont été blessés.

Au moment où l'ambulance traverse une prairie, à gauche du moulin et de l'autre côté du pont, pour aller relever un malheureux soldat de ligne du 10^e de marche, nous sommes accueillis à coups de fusil.

L'ambulance avait cependant au moins deux drapeaux et parfaitement en vue : eh bien ! elle a essuyé pour le moins une douzaine de coups de feu.

Les Prussiens ne peuvent pas dire cette fois qu'il y a eu méprise, ils n'étaient qu'à deux cents pas de nous, et voyaient parfaitement que nous n'étions pas des militaires.

Nous laisserons peser sur eux l'odieuse responsabilité de cet acte, qui n'a pas besoin de nos réflexions pour être qualifié comme il le mérite.

Mais ce n'est pas tout : un chirurgien militaire, M. Mercadier, du 12^e, qui avait tous les insignes de la profession et muni d'un brassard de la convention de Genève, a été saisi à côté de nous, sans motif, et emmené prisonnier. Les Prussiens se sont montrés à l'affaire de l'Hay véritablement féroces vis-à-vis de nous.

NOUVELLES DE LYON.

Le temps froid et neigeux persiste à Lyon. Hier matin, les mêmes particularités que nous avons déjà notées se sont reproduites : neige durcie, givre attaché aux branches d'arbres, évaporations du Rhône, de la Saône et des fontaines.

De plus, il est tombé une pluie fine et presque impalpable de grésil.

La neige est générale en France ; elle est tombée même à Nice ; un de nos correspondants nous le mande à la date du 4 décembre.

Les baraques élevées sur le cours Napoléon, actuellement cours du Midi, destinées à contenir des bestiaux d'approvisionnement, sont en partie effondrées et inhabitables par suite de la neige qui s'était amoncelée sur leurs toits.

On assure que l'autorité ecclésiastique est dans l'intention d'inviter les fidèles à convertir en dons pour nos soldats et nos prisonniers les sommes qui, chaque année, sont consacrées à l'illumination du 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception.

Nous souhaitons de tout notre cœur qu'il en soit ainsi décidé. Il est des circonstances où l'acte de charité doit prendre le pas sur l'acte de foi !

Qu'on se cotise donc dans les familles pour organiser une illumination deux ou trois fois plus splendide que les plus brillantes des années précédentes, et que cette joyeuse lumière se convertisse en bienfaisante chaleur par l'achat de vêtements pour les vaillants défenseurs de la France et pour ses enfants que la victoire a trahis et qui souffrent loin d'elle !

Mme la présidente Cuniac, femme du premier président du tribunal civil de Lyon, vient de mourir. Mme Cuniac a succombé aux atteintes de la petite vérole, connue sous le nom de petite variole noire.

Les détenus de la prison de Saint-Joseph ont ouvert entre eux une souscription pour les prisonniers français en Allemagne, et ont réuni une somme de 170 francs.

RÈGLEMENT

POUR LES OUVRIERS

Travaillant sur les chantiers de la défense nationale.

Art. 1^{er}. — Pour être admis sur les chantiers, les ouvriers doivent produire : 1^o un certificat délivré par le maire de leur arrondissement constatant qu'ils ne sont pas compris dans les diverses levées nationales de 20 à 40 ans, et qu'ils habitent la ville de Lyon depuis plus de six mois ; 2^o un certificat du capitaine de leur compagnie justifiant qu'ils font partie de la garde nationale et qu'ils ont besoin de travailler sur les chantiers.

Les ouvriers appartenant à des industries où il n'y a pas de chômage, tels que forgerons, charpentiers, cordonniers, tailleurs, boulangers, etc., ne seront pas admis.

Art. 2. — Les enrôlements se font rue Fénelon, 30, en face du monument des Capucins.

Nul ne peut être admis sur un chantier ni permuter de l'un à l'autre sans l'autorisation du bureau d'enrôlement.

Art. 3. — Les ouvriers seront groupés par brigades de vingt hommes, dont le chef sera désigné par le citoyen CHOMETTE, inspecteur général des chantiers.

Chaque brigade recevra une feuille de route indiquant les noms, prénoms, âge, profession et domicile des hommes, le nombre et la nature des outils qui lui sont confiés.

Pour les ouvriers à la journée, la feuille de route fixera l'heure à laquelle ils devront être arrivés sur le chantier qui leur est désigné pour avoir droit à la paie entière.

Pour les ouvriers à la tâche, la première journée sera payée, quelle que soit l'heure d'arrivée, d'après le travail effectué, sans aucune indemnité de déplacement.

Art. 4. — L'administration se réserve le droit de placer, dans chaque brigade à la tâche, par raison d'humanité et de confraternité, deux hommes, vieillards ou infirmes, qui seront payés au compte de la brigade, à prix fixe, sans participation au gain hebdomadaire de la brigade.

Art. 5. — A leur arrivée sur le chantier, les nouvelles brigades se présenteront au bureau du directeur, qui constatera sur un registre spécial l'heure exacte de leur arrivée, fera l'appel des hommes, pointera les retardataires, pour chacun à la fin de la journée être payé d'après son heure d'arrivée, conformément aux indications de la feuille de route.

Sur ce même registre on inscrit le nombre des outils que la brigade apporte ; chaque fois qu'elle rend des outils ou en reçoit de nouveaux, il en est fait mention.

Le brigadier est responsable des outils ; il doit les faire réunir, chaque soir, au pied du poteau qui indique la station de sa brigade.

Art. 6. — Il est expressément interdit à tous ouvriers des chantiers et à leurs femmes de vendre la goutte aux travailleurs et de tenir cantine, sous peine d'exclusion immédiate.

Les quelques hommes qui, par leurs habitudes d'ivrognerie ou par leurs excitations, causeraient du désordre, seront irrévocablement exclus.

Art. 7. — Les brigadiers sont tenus de faire les appels réglementaires ; les piqueurs feront des contre-appels.

Tout brigadier ou piqueur convaincu d'avoir pointé des hommes absents comme étant présents, sera immédiatement expulsé du chantier.

Art. 8. — Il est expressément interdit aux brigadiers, aux piqueurs et autres employés d'introduire de leur chef dans leurs brigades, des ouvriers qui n'en font pas partie, même en remplacement des manquants, et aux hommes de répondre aux appels sous de faux noms.

Mêmes défenses sont faites aux brigades travaillant à la tâche.

Quiconque, brigadier, piqueur, ouvrier, aura contrevenu à cette défense sera expulsé des chantiers ; les ouvriers indûment introduits ne seront pas payés par le bureau.

Art. 9. — Les inspecteurs délégués sur chaque chantier par le Conseil municipal feront connaître chaque jour à l'inspecteur général les noms des ouvriers renvoyés ou les faits de nature à motiver des exclusions ; il sera tenu note des noms des ouvriers renvoyés, afin qu'ils ne puissent être réadmis sur aucun autre chantier.

Une copie du présent règlement sera re-

mise par le bureau d'enrôlement à chaque ouvrier, avant son admission sur les chantiers.

L'inspecteur général des chantiers est chargé de l'exécution du présent règlement.

Lyon, le 2 décembre 1870.

LES INFAMIES DES PRUSSIENS

Les journaux ont fait connaître, jour par jour, les actes de cruauté, de pillage, d'incendie, les monstruosités enfin, commises en France par les Prussiens.

Il manquait à ces faits la consécration du gouvernement ; il vient de l'indiger à la Prusse avec une vigueur d'indignation que nous sommes heureux de signaler.

On ne saurait protester trop solennellement contre les barbares qui ont envahis la France, et qui, avec préméditation, exécutant les ordres de leurs chefs, détruisent systématiquement le pays.

Ce que, au nom du Gouvernement, M. Chaudordy ne dit pas et ne peut pas dire, nous pouvons l'affirmer, nous, qui ne sommes pas tenus aux mêmes ménagements.

Les monstruosités des Prussiens autorisent toutes les représailles. Quelle qu'en soit la rigueur, c'est encore à la Prusse qu'en incombera la responsabilité.

Voici la circulaire diplomatique adressée aux agents de la France à l'étranger :

Ce que veut la Prusse.

Tours, 29 novembre 1870.

Monsieur,

Depuis deux mois environ, l'Europe épouvantée ne peut comprendre la prolongation d'une guerre sans exemple, et qui est devenue aussi inutile que désastreuse. Les ruines qui en sont la conséquence s'étendent sur le monde entier, et l'on se demande à la fois quelle peut être la cause d'une telle lutte et quel en est le but.

Le 18 septembre dernier, M. Jules Favre, vice-président du Gouvernement de la défense nationale et ministre des affaires étrangères, se rendit à Ferrières pour demander la paix au roi de Prusse. On sait la hauteur avec laquelle on s'est expliqué avec lui. Les puissances neutres ayant fait comprendre depuis qu'un armistice militaire était le seul terrain sur lequel il fallait se placer pour arriver ensuite à une pacification, le comte de Bismarck s'y montra d'abord favorable, et des pourparlers s'ouvrirent à Versailles. M. Thiers consentit à y aller pour négocier sur cette base. Vous avez appris quel refus déguisé la Prusse lui a opposé.

On doit reconnaître, cependant, que les deux plénipotentiaires français ne pouvaient être mieux choisis pour inspirer confiance au quartier général prussien, et mener à bonne fin la triste et délicate mission dont ils avaient si noblement pris la responsabilité. La sincérité de leur amour pour la paix n'était point douteuse, et M. de Bismarck savait bien que leur parole avait pour garant le pays tout entier. L'un et l'autre pourtant ont été écartés, et le cours funeste de la guerre n'a pu être suspendu.

Que veut donc la Prusse ? Le souverain auquel il avait été annoncé qu'on faisait exclusivement la guerre est tombé et son gouvernement avec lui. L'armée qu'il conduisait n'existe plus. Il ne reste aujourd'hui que des citoyens en armes, ceux-là même que le roi Guillaume déclarait ne vouloir point attaquer, et un gouvernement où siègent des hommes qui tiennent à honneur de s'être opposés de toutes leurs forces à l'entreprise qui devait couvrir de ruines le sol de notre patrie.

Que faut-il croire ? Serait-il vrai que nos ennemis veulent réellement nous détruire ? La Prusse n'a plus maintenant devant elle que la France. C'est donc à la France même, à la nation armée pour défendre son existence que la Prusse a déclaré cette nouvelle guerre d'extermination qu'elle poursuit comme un défi jeté au monde contre la justice, le droit et la civilisation.

C'est au nom de ces trois grands principes

modernes outrageusement violés contre nous que nous en appelons à la conscience de l'humanité avec la confiance que malgré tant de malheurs, notre devoir imprescriptible est de sauvegarder la morale internationale.

Est-il juste, en effet, quand le but d'une guerre est atteint, que Dieu vous a donné des succès inespérés, que vous avez détruit les armées de votre ennemi, que cet ennemi lui-même est renversé, de continuer la guerre pour le seul résultat d'annuler ou forcer à se rendre par le feu ou la faim une grande capitale toute pleine des richesses des arts, des sciences et de l'industrie ?

Y a-t-il un droit quelconque qui permette à un peuple d'en détruire un autre et de vouloir l'effacer ? Préendre à ce but, ce n'est plus qu'un acte sauvage qui nous reporte à l'époque des invasions barbares.

La civilisation n'est-elle pas méconnue complètement lorsqu'en se couvrant des nécessités de la guerre on incendie, on ravage, on pille la propriété privée avec les circonstances les plus cruelles ?

Il faut que ces actes soient connus :

Les vols organisés.

Nous savons les conséquences de la victoire et les nécessités qu'entraînent d'aussi vastes opérations stratégiques. Nous n'insisterons point sur ces réquisitions démesurées en nature et en argent, non plus que sur cette espèce de marchandage militaire, qui consiste à imposer les contribuables au-delà de toutes leurs ressources. Nous laissons à l'Europe de juger à quel point ces excès furent coupables. Mais on ne s'est pas contenté d'écraser ainsi les villes et les villages ; on a fait main-basse sur la propriété civile des citoyens.

Après avoir vu leur domicile envahi, après avoir subi les plus dures exigences, les familles ont dû livrer leur argenterie et leurs bijoux. Tout ce qui était précieux a été saisi par l'ennemi et entassé dans ses sacs et ses chariots. Des effets d'habillement enlevés dans les maisons ou dérobés chez les marchands ; des objets de toute sorte, des pendules, des montres ont été trouvées sur les prisonniers tombés entre nos mains. On s'est fait livrer, et l'on a pris, au besoin, aux particuliers jusqu'à de l'argent.

Tel propriétaire, arrêté dans son château, a été condamné à payer une rançon personnelle de 80,000 francs. Tel autre s'est vu dérober les châles, les fourrures, les dentelles, les robes de soie de sa femme. Partout les caves ont été vidées, les vins emballés, chargés sur des voitures et emportés.

Ailleurs, et pour punir une ville de l'acte d'un citoyen coupable uniquement de s'être levé contre les envahisseurs, des officiers supérieurs ont ordonné le pillage et l'incendie, abusant pour cette exécution sauvage de l'implacable discipline imposée à leurs troupes. Toute maison où un franc-tireur a été abrité ou nourri est incendiée.

Voilà pour la propriété.

Cruautés préméditées

La vie humaine n'a pas été respectée davantage. Alors que la nation entière est appelée aux armes, on a fusillé impitoyablement, non seulement des paysans soulevés contre l'étranger, mais des soldats pourvus de commissions et revêtus d'uniformes légalisés.

On a condamné à mort ceux qui tentaient de franchir les lignes prussiennes, mêmes pour leurs affaires privées.

L'intimidation est devenue un moyen de guerre ; on a voulu frapper de terreur les populations et paralyser en elles tout élan patriotique.

Et c'est ce calcul qui a conduit les états-majors prussiens à un procédé unique dans l'histoire : le bombardement des villes ouvertes.

Le fait de faire lancer sur une ville des projectiles explosibles et incendiaires n'est considéré comme légitime que dans des circonstances extrêmes et strictement déterminées. Mais dans ces cas même, il était d'un usage constant d'avertir les habitants, et jamais l'idée n'était entrée, jusqu'à présent, dans aucun esprit, que cet épouvantable moyen de guerre pût être employé d'une façon préventive.

Incendier des maisons, massacrer de loin les vieillards et les femmes, attaquer, pour ainsi dire, les défenseurs dans l'existence mé-

me de leurs familles, les atteindre dans leurs sentiments les plus profonds de l'humanité, pour qu'ils viennent ensuite s'abaisser devant le vainqueur et solliciter les humiliations de l'occupation ennemie, c'est un raffinement de violence calculée qui touche à la torture.

On a été plus loin cependant, et, se prévalant, par un sophisme sans nom, de ces cruautés même, on s'en est fait une arme. On a osé prétendre que toute ville qui se défend est une place de guerre et que, puisqu'on la bombarde, on a ensuite le droit de la traiter en forteresse prise d'assaut. On y met le feu après avoir inondé de pétrole les portes et les boisées des maisons.

Si on lui épargne le pillage, c'est une faveur qu'elle doit payer en se laissant rançonner à merci, et même lorsqu'une ville ouverte ne se défend pas, on a pratiqué le système du bombardement sans explication préalable et avoué que c'était le moyen de la traiter comme si elle s'était défendue et qu'elle eût été prise d'assaut.

Les otages

Il ne restait plus pour combler ce code barbare que de rétablir la pratique des otages.

La Prusse l'a fait. Elle a appliqué partout un système de responsabilités indirectes qui, parmi tant de faits iniques, restera comme le trait le plus caractérisé de sa conduite à notre égard. Pour garantir la sûreté de ses transports et la tranquillité de ses campements, elle a imaginé de punir toute atteinte portée à ses soldats ou à ses convois par l'emprisonnement, l'exil ou même la mort d'un des notables du pays.

L'honorabilité de ces hommes est devenue aussi un danger pour eux. Ils ont eu à répondre sur leur fortune et sur leur vie d'actes qu'ils ne pouvaient ni prévenir ni réprimer, et qui, d'ailleurs, n'étaient que l'exercice légitime du droit de défense. Elle a emmené quarante otages parmi les habitants notables des villes de Dijon, Gray et Vesoul, sous prétexte que nous ne menions pas en liberté quarante capitaines de navire faits prisonniers selon les lois de la guerre.

Mais ces mesures, de quelques brutalités qu'elles fussent accompagnées dans l'application, laissaient au moins intacte la dignité de ceux qui avaient à les subir. Il devait être donné à la Prusse de joindre l'outrage à l'oppression. On a exigé de malheureux paysans, entraînés par force, retenus sous menace de mort, de travailler à fortifier les ouvrages ennemis et à agir contre les défenseurs de leur propre pays. On a vu des magistrats, dont l'âge aurait inspiré le respect aux cœurs les plus endurcis, exposés sur les machines des chemins de fer à toutes les rigueurs de la mauvaise saison et aux insultes des soldats. Les sanctuaires des églises ont été profanés et matériellement souillés. Les prêtres ont été frappés; les femmes maltraitées, heureuses encore lorsqu'elles n'ont pas eu à subir de plus cruels traitements.

Il semble qu'à cette limite, il ne reste plus dans ce qu'on appelait jusqu'ici du beau nom de droit des gens aucun article qui n'ait été violé outrageusement par la Prusse. Les actes ont-ils jamais à ce point démenti les paroles?

Conclusion

Tels sont les faits. La responsabilité pèse tout entière sur le gouvernement prussien. Rien ne les a provoqués, et aucun d'eux ne porte la marque de ces violences désordonnées auxquelles cèdent parfois les armées en campagne. Il faut qu'on le sache bien, ils sont le résultat d'un système réfléchi dont les états-majors ont poursuivi l'application avec une rigueur scientifique.

Ces arrestations arbitraires ont été décrétées au quartier général, ces cruautés résolues comme un moyen d'intimidation, ces réquisitions étudiées d'avance, ces incendies allumés froidement avec des ingrédients chimiques soigneusement apportés, ces bombardements contre des habitants inoffensifs ordonnés. Tout a donc été voulu et prémédité.

C'est le caractère propre aux hommes qui font de cette guerre la honte de notre siècle.

La Prusse a non-seulement méconnu les lois les plus sacrées de l'humanité, elle a manqué à ses engagements solennels. Elle s'honorait de mener un peuple en armes à une guerre nationale. Elle prenait le monde civilisé à témoin de son bon droit; elle conduit maintenant à une guerre d'extermination ses troupes transformées en hordes de

pillards; elle n'a profité de la civilisation moderne que pour perfectionner l'art de la destruction.

Et comme conséquence de cette campagne, elle annonce à l'Europe l'anéantissement de Paris, de ses monuments, de ses trésors, et la vaste curée à laquelle depuis trois mois elle a convié l'Allemagne.

Voilà, Monsieur, ce que je désire que vous sachiez. Nous ne parlons ici qu'à la suite d'enquêtes irrécusables; s'il faut produire des exemples, ils ne nous manquent pas, et vous en pourrez juger d'après les documents joints à cette circulaire. Vous entretiendrez de ces faits les membres du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédités.

Ces appréciations ne sont pas destinées à eux seuls, et vous pourrez les présenter librement à tous. Il est utile qu'au moment où s'accomplissent de pareils actes, chacun puisse prendre la responsabilité de sa conduite, aussi bien les gouvernements qui doivent agir, que les peuples qui doivent signaler ces faits à l'indignation de leurs Gouvernements.

Recevez, etc.
Pour le ministre des affaires étrangères,
Le délégué, CHAUDORDY.

NOUVELLES GÉNÉRALES

Dans une dépêche adressée au préfet des Bouches-du-Rhône, M. Gambetta, ministre de l'intérieur, remercie la population marseillaise des témoignages de sympathie et de patriotisme qu'elle a donnés: « Les liens qui m'attachent à la ville de Marseille, dit M. Gambetta, sont de ceux qui ne peuvent être brisés, et je suis toujours tout à elle. »

M. Rouleaux-Dugage, ancien préfet et ancien député de l'Hérault, vient de mourir. Il était âgé de 68 ans.

Londres, 2 décembre 1870.

Le câble atlantique entre l'Angleterre et les Etats-Unis est rompu. Les communications entre les deux pays ne sont plus possibles que par le câble français.

La Cour martiale de la 1re division du 20e corps d'armée a prononcé la peine capitale contre les nommés Duroure (Claude), du 67e régiment de marche, et Dreher (Antoine), du 85e régiment d'infanterie, déclarés tous deux coupables de voies de fait envers leur supérieur.

Ces hommes ont été fusillés.

La Cour martiale de Fleury-sur-Andelle (Eure), a, dans sa séance du 25 novembre 1880, condamné à mort le nommé Privé (Gilles, dit Barazé), déclaré coupable d'avoir donné à l'ennemi des renseignements sur la position et le nombre des troupes françaises dans ce département.

La Cour martiale du bataillon de marche du 24e régiment d'infanterie, a également prononcé, dans sa séance tenue à Anor (Nord), la peine capitale contre le soldat Lemoine (Charles), déclaré coupable de perte volontaire de son arme et de maraude.

Cette sentence a été exécutée.

La Cour martiale du 2e bataillon de marche de chasseurs à pied, séant à Feuguères (Oise), a condamné à mort le nommé Lesieur (Adolphe), appartenant à ce corps, pour vol d'une montre en or au préjudice d'un habitant.

Ce jugement a reçu son exécution.

L'ARMÉE ET LA RÉPUBLIQUE

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'adresse suivante, que nous fait parvenir M. Paul Dubiau, lieutenant du 22e de ligne, interné à Breslau. C'est, comme on le verra, une protestation pleine de dignité et de patriotisme des officiers français, prisonniers de guerre dans cette ville, qu'une certaine presse a voulu représenter comme étant sympathiques au vaincu de Sedan et à sa cause:

Adresse des officiers français prisonniers de guerre à Breslau aux Français.

A l'heure des efforts héroïques du pays, il ne faut pas qu'une inquiétude énerve ses espérances. Le parti bonapartiste parle

d'une restauration secondée par nous. C'est une illusion ou une calomnie.

Que les défenseurs de notre chère patrie et que les partisans de cette triste cause le sachent bien, l'armée française n'appartient qu'à la France. La France seule pourra en disposer.

Les volontés de la nation seront nos ordres.

Puisse le serment d'obéissance que nous lui faisons ici être son encouragement dans le présent et la sécurité pour l'avenir.

INFANTERIE DE LIGNE.

8e de ligne: Vaudrey, lieutenant.
14e de ligne: Du Chapron, du Pavillon et Enfer, capitaines adjoints majors; Azémar, Labat, Fanir, Audemard, capitaines. — Dadène, Seingot, Fournié, Labat, Swiney, Bessière, lieutenants. — Chartier, Meunier, Lefebvre, Collet, Lhenillet, Prévost, sous-lieutenants.

15e de ligne: Biquet, Delmas, sous-lieutenants.

17e de ligne: Faye major.

18e de ligne: Daugré, Dupré, Barbier, Tourneux, capitaines. — Crave, Penot, Roy, Audin, Noiret, Pichon, Boullier, lieutenants. — Chouet, A. Crave, Rothenflue, Lhotelier, Garnier, Garrac, Piroteaux, sous-lieutenants.

20e de ligne: Cohet, Payan, Bouzigues, Drouhet, lieutenants. — Tornaux, Gamain, sous-lieutenants. — Rholier, chef de musique.

22e de ligne: Caëff, capitaine adjudant-major. — Juin, Bal, Carteret, Floury, Boissier, Quinot, capitaines. — Sohler, Le Bouédéc, Borealsde, Réals, de Ramel, Lurgnie, Gautier, Lavautte, Rochaz, Dubiau, lieutenants. — Bareans, Pollir, Sécail, Blachas, Sicard, Abos, Claverie, sous-lieutenants.

31e de ligne: Fonsard, Gatelier, sous-lieutenants.

33e de ligne: Comte, chef de bataillon.

36e de ligne: Terris, Genret, Besancenot, Goudot, capitaines. — Récamier, capitaine adjudant-major. — Lefèvre, Guiraud, de Guise, Lauly, lieutenants. — Jossierand, Cadaux, Thielley, Gally, Guirand, Cathalan, sous-lieutenants.

37e de ligne: Henry, Remond, Johard, capitaines. — Caillard, capitaine adjudant-major. — Jalifié, lieutenant. — Jaquin, Bailly, Adriant, Castéran, sous-lieutenants.

48e de ligne: Gigon, capitaine.

49e de ligne: Brunet, Bellenger, Beyri, capitaines. — L'héritier, capitaine adjudant-major. — Carineard, de la Messelière, Lamay, Lemoigne, lieutenants. — Thouvenel, Gilly, Sibiard, Boussard, sous-lieutenants.

50e de ligne: Bosquet, sous-lieutenant. — Picard, chef de musique.

52e de ligne: Dubois, Majouls, capitaines. — Anthony, Morin Terrillon, lieutenants. — Morel, Laboullaye, Bouttan-Damazy, sous-lieutenants.

53e de ligne: Cousin, Mathieu, Scagliola, lieutenants. — Malloire Baumann, Lambin, sous-lieutenants.

56e de ligne: Baleinier, chef de bataillon.

58e de ligne: Bellegruigues, chef de bataillon. — Lagrange de Labaudrie, Molinard, lieutenants. — Steib, Leyrit, sous-lieutenants.

61e de ligne: Tranchard, capitaine.

78e de ligne: Alliez, Girard, capitaines. — Dombiost, lieutenant. — Charpentier, Nouël de Kérangue, sous-lieutenants.

83e de ligne: Roussel, Dulac, Braive, O. Gorman, lieutenants. — Lebel, Dieudonné, Janet, Capeille, Boize, Frizan, Henry, Carassonne, Romanet, Lezardeux, sous-lieutenants.

86e de ligne: Grosmaître, capitaine adjudant-major.

96e de ligne: Cormier, lieutenant. — Gaumas, sous-lieutenant.

99e de ligne: Delauze, capitaine. — Haye, lieutenant.

CHASSEURS A PIED.

4e bataillon: Galey, capitaine.
13e bataillon: Fux, Belot, capitaines. — Maury, Colomb, lieutenants.

ZOUAVES.

1er régiment: Beillet, Pradier, Brière, Berger, Mezeau, Simon, lieutenants. — Courtis, Drint, Sauvageot, Laisné, Ober, Bonnet, Buret, Fournier, La Rivière, sous-lieutenants.

2e régiment: De la Raitrie, lieutenant. — Blondeau, Rostang, Marc, De Ponthon, Stéfani, sous-lieutenants.

TIRAILLEURS INDIGÈNES.

1er régiment: Thuillier, lieutenant. —

Bodichon, Walter, Balbon, sous-lieutenants.

2e régiment: Lamy, capitaine. — Clau-teaux, lieutenant.

3e régiment: Bernard, lieutenant.

CAVALERIE.

Guides: De la Roche Aymon, sous-lieutenant.

5e hussards: Fleury, capitaine; Villemot, capitaine adjudant-major.

8e chasseurs: Rat, sous-lieutenant.

Chasseurs d'Afrique: de Tourtain, lieutenant.

4e cuirassiers: Renaud, Ginter, lieutenants. — Le Grain, de Girardy, Grand-Evrard, Freund, sous-lieutenants.

8e cuirassiers: Benoit, lieutenant.

9e cuirassiers: Demousseaux de Givré, sous-lieutenant.

ARTILLERIE.

Etat-major particulier: Mouron, capitaine.

2e régiment: Gibouin, capitaine.

10 régiment: Roger de Halgouet, Courtès, Julien, Ribert, Saget, de Livré, lieutenants.

20e régiment: Majorelle, lieutenant.

INFANTERIE DE MARINE.

1er régiment: Chassant, lieutenant. — Roset, Jaquenay de Vansay, sous-lieutenant.

2e régiment: De Valmont, Vincent, sous-lieutenants.

MOBILE.

Du Bas-Rhin: De Coëhon, Boëll, capitaines. — De Cambolers, Sommervogel, Jagli, Joachim, Sido, Challion, lieutenants. — Walter, Schomann, Forget, Andlaers, Levraut, Reynders, Sauret, Preron, sous-lieutenants.

De la Marne: Jaunaux, lieutenant. — Nottant, de Thélain, Godinot, sous-lieutenants.

De Paris: Déroutède.

ARTILLERIE DE LA MOBILE.

Bas-Rhin: Vaton, lieutenant.

Marne: Henriot, lieutenant.

(Sémaphore de Marseille).

SOUS PRESSE

Pour paraître le 15 Décembre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CODE COMPLET

Des Lois, Décrets, Arrêtés et Circulaires

d'intérêt général, promulgués

PAR LE GOUVERNEMENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

A PARIS ET A TOURS

Collationnés sur les textes officiels

Par A. JOLY

Avocat à la Cour d'Appel de Lyon

Lyon, chez EVRARD, libraire-éditeur, 32, rue de Lyon, n° 32.

NOUVELLE CARTE

DU

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Et des environs de Paris, jusqu'à Versailles, avec l'enceinte fortifiée et l'indication de tous les forts, bastions et redoutes qui défendent la capitale.

TIRÉE EN QUATRE COULEURS EN CHROMOLITHOGRAPHIE.

Et dressée sur une échelle assez étendue pour reconnaître la position de tous les forts, apprécier le croisement de leurs feux et suivre, par conséquent, les opérations du siège de Paris.

EN VENTE:

A Lyon, chez EVRARD, 32, rue de Lyon (ex-impériale).

A Marseille, librairie du Petit Journal. Franco par la poste, 50 centimes, contre des timbres-poste.

Pour tous les articles non signés: EVRARD.

Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Stella, 34